

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2013 et leur répartition par corps et institut (formation du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015)

NOR : RDFS1401839A

Par arrêté de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique en date du 22 janvier 2014, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration est fixé comme suit :

INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	CONCOURS externe	CONCOURS interne	TROISIÈME concours
Bastia	67	50	8
Lille	67	50	8
Lyon	67	50	8
Metz	67	50	8
Nantes	67	50	8

Les postes mentionnés ci-dessus sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

CORPS	INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Attachés d'administration de l'Etat						
Affaires sociales	18	18	18	18	18	90
Agriculture	3	4	4	4	4	19
Caisse des dépôts et consignations	4	4	4	4	4	20
Conseil d'Etat	1	1				2
Culture	4	3	3	3	4	17
Economie et budget	4	3	4	4	4	19
Développement durable	9	10	9	9	10	47
Intérieur	31	31	31	31	31	155

